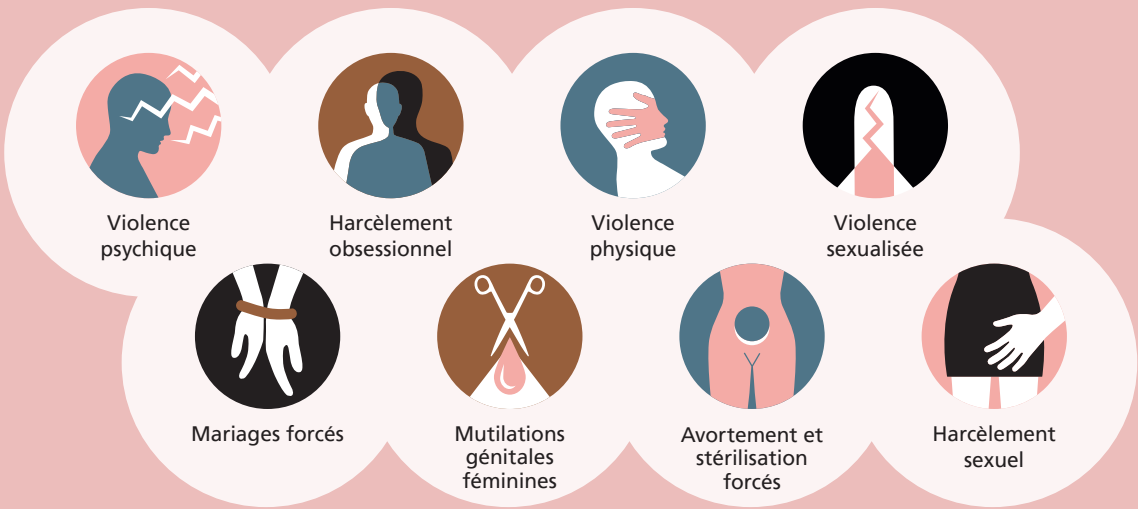


Champ professionnel droit : Compétences recommandées dans le domaine de la violence liée au genre, de la violence sexualisée et de la violence domestique

L'action compétente des catégories professionnelles impliquées est un élément central de la prévention et de la lutte contre la violence liée au genre, la violence sexualisée et la violence domestique. Les compétences pertinentes pour les professions du droit (le personnel des Ministères publics et Ministères publics des mineurs, des tribunaux, des autorités de protection de l'enfant et de l'adulte ou des études d'avocats) sont exposées ici.

PROTECTION CONTRE



CONNAISSANCES GÉNÉRALES

Définitions et bases légales • Les notions de violence liée au genre et de violence domestique • Le cycle de la violence • Les bases légales applicables en Suisse	Ampleur et impact sur la population • Chiffres enregistrés et chiffres non enregistrés • Impact selon les différents groupes de population • Comportement de dénonciations	Causes, facteurs de risque et facteurs de protection • Facteurs au niveau de l'individu, du couple, de la communauté et de la société • Facteurs de risque de violence • Facteurs de protection contre la violence
Les formes de violence et leurs conséquences • Les différentes formes de violence • Conséquences pour la santé • Conséquences sociales • La transmission transgénérationnelle de la violence	Impact de la violence domestique et de la violence sexualisée sur les enfants • Ampleur de l'impact • Conséquences de la violence • Mise en danger du bien de l'enfant • L'enfant dans les procédures légales	

COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES

Éviter une victimisation secondaire • Définition • Problématique • Prévention	Respecter les droits des victimes et des personnes prévenues (ministères publics) • Les droits des victimes dans la procédure pénale et l'accompagnement des victimes • Auditions sensibles aux besoins des victimes • Spécificités en cas d'infractions d'ordre sexuel • Interventions auprès des personnes violentes
Protéger les droits des enfants (tribunaux et APEA) • Identification et évaluation des mises en danger • L'autorité parentale conjointe dans les cas de violence domestique • L'audition et la représentation de l'enfant	Assurer une représentation complète aux victimes (représentation par une avocate ou un avocat) • Droits des victimes • Aide aux victimes • Représentation de l'enfant

